amice
L'AVANTAGE MUTUEL

News

sept 08

Asmo Kalpala
Président

Ce que vous tenez entre les mains – ou lisez sur votre écran - constitue l'étape suivante sur le parcours de l'AMICE, notre nouvelle association : le tout premier numéro du bulletin d'information. Ni le fond, ni la forme de ce bulletin ne sont définitifs. Le Secrétariat se réjouit de récolter vos commentaires constructifs afin de rédiger, petit à petit, un bulletin d'information à la mesure de vos attentes.

Bienvenue

Nous nous remémorons le succès du congrès 2008 de l'AMICE qui a rassemblé près de 200 participants à Helsinki durant deux journées et demi, donné l'occasion à moult prises de contact, discussions et échanges et servi de cadre à une réunion constructive du Conseil d'administration de l'AMICE et à l'Assemblée générale. A ce propos, je souhaite remercier une nouvelle fois chacun d'entre vous qui avez contribué à la création de l'AMICE en rejoignant ses rangs. Aujourd'hui, l'AMICE représente 125 compagnies d'assurance coopératives et mutualistes, implantées dans 17 pays européens et deux états africains. Par voie directe et indirecte, nous représentons quelque 2 800 compagnies opérant sur le marché européen. En d'autres termes, nous parlons au nom de 40 % des compagnies d'assurance qui gèrent activement 20 % du total des primes souscrites en Europe.

Nous démarrons sous les meilleurs auspices ! Mais ceci n'est qu'un début ; le Congrès et ce bulletin d'information ne sont que les premiers résultats du travail accompli sur le concept de communication de l'AMICE. Plus tard dans l'année, nous comptons inaugurer le nouveau site Internet de l'AMICE, qui deviendra, nous l'appelons de nos vœux, une source incontournable d'informations sur les coopératives et mutuelles d'assurance en Europe. Il va sans dire que le site se veut aussi un outil de communication essentiel entre le Secrétariat et les membres.

Dans mon allocution de bienvenue à Helsinki, j'ai emprunté à John F. Kennedy sa formule : « Ne vous demandez pas ce que l'AMICE peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour l'AMICE ». Je ne puis que mettre l'accent à nouveau sur le fait que c'est à nous qu'il incombe d'appuyer l'AMICE dans ses contributions visant à la prospérité du secteur de l'assurance coopérative et mutualiste en Europe. Je vous invite tous et toutes à activement participer aux travaux de l'AMICE et de ses neuf taskforces. Le Secrétariat et moi-même attendons avec impatience vos avis. Donnez-nous de vos nouvelles et laissez-nous vous informer !

Il me reste à vous souhaiter… une bonne lecture !

Asmo Kalpala

➜ Dans ce numéro...

- Editorial du Président . . . . . Page 1
- Quelle est la raison d'être de l'AMICE? . . . . . Page 2
- La nouvelle représentation graphique de l'AMICE . . . . . Page 2
- Solvabilité II . . . . . Page 3
- Congrès AMICE 2008. . . . . Page 3
- Conférence sur l'économie sociale . . . . . Page 4
- Séminaire sur la RSE. . . . . Page 4
- Calendrier de l'AMICE . . . . . Page 4

Square de Meeûs, 22B/16
B-1050 Brussels Belgium
T : +32 2 503 38 78
F : +32 2 503 30 55
www.amice-eu.org
Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe aisbl

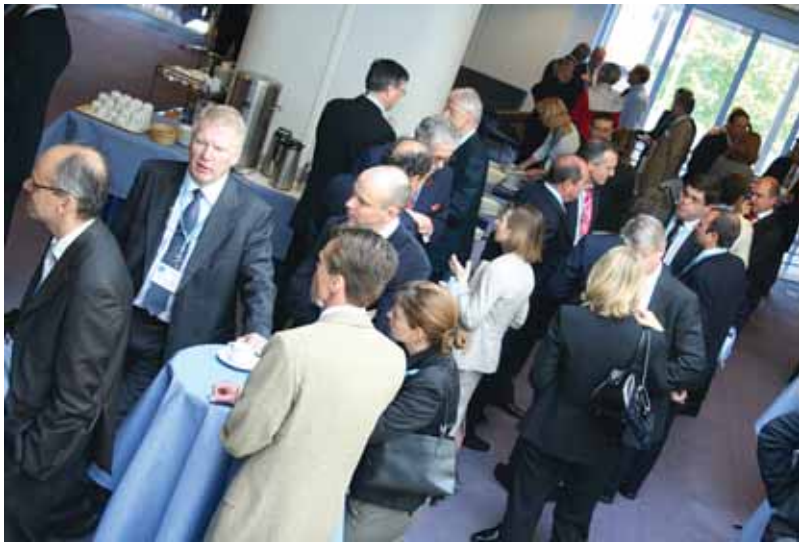

Quelle est la raison d'être de l'AMICE?

Nos membres le savent : Créée au mois de janvier 2008, l'AMICE est le fruit de la fusion des deux associations qui précédemment représentaient les mutuelles et coopératives d'assurance en Europe, à savoir l'AISAM et l'ACME. Il nous a semblé utile de rappeler, dans ces pages, la finalité et les objectifs de l'association.

La finalité première de l'AMICE est d'être le porte-parole des mutuelles et coopératives d'assurance en Europe et de défendre les intérêts de ses membres en œuvrant à la mise en place de règles du jeu équitables pour tous les assureurs en Europe, quelle que soit leur forme juridique.

L'AMICE offre aux mutuelles et coopératives d'assurance de toutes tailles un espace où elles peuvent mettre en commun leurs ressources et leur savoir-faire, mutualiser leurs expériences au-delà des frontières nationales, discuter de questions et de préoccupations fondamentales en lien avec les évolutions et les changements prévus en matière règlementaire et législative et défendre d'une même voix les intérêts du secteur.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'AMICE vise à :

- Renforcer son profil de lobbyiste efficace auprès des institutions de l'Union européenne, des autorités internationales et de ses propres membres;
- Rallier de nouveaux membres parmi les sociétés du secteur européen qui tardent à rejoindre l'association et en les informant des avantages et de l'importance de s'affilier à l'AMICE;
- Encourager ses membres actuels à participer aux taskforces afin de soutenir ses initiatives dans quatre domaines essentiels : Les finances (par ex. le dossier Solvabilité II), les affaires juridiques (par ex. la gouvernance et la législation communautaire); les relations entre les membres (par ex. la réassurance) et la communication (par ex. l'échange d'informations);
- Echanger les informations avec les sociétés membres grâce à un éventail de services personnalisés délivrés via le site Internet de l'AMICE (qui est actuellement en construction) et lors de séminaires;
- Contribuer à la consolidation du secteur de l'assurance coopérative et mutualiste partout dans le monde, de concert avec notre organisation mondiale, l'ICMIF.

Le secrétariat implanté à Bruxelles a pour mission de servir les membres et d'assurer que l'AMICE atteigne ses objectifs, mais rien ne peut être accompli sans l'appui et les contributions de nos membres!

La nouvelle représentation graphique de l'AMICE

« Mes entretiens avec les membres de l'AMICE et le personnel ont, dès le départ, mis clairement en exergue un élément, » déclare Avi Ghosh, partenaire de Ghosh & Naylor, agence de communication bruxelloise au réseau international. « Fruit de la fusion de deux associations, l'AMICE s'appuie, certes, sur un passé divisé mais se tourne désormais vers un avenir solide et uni. Les divergences historiques s'estompent et la nouvelle architecture conjointe a besoin d'un message fort d'unité et de cohérence, d'une image moderne et d'une devise faisant écho aux valeurs communes de ses membres. C'est pourquoi nous proposons une représentation graphique dessinant des triangles en forme de flèches qui symbolisent tant le rassemblement des membres et des idées venant de différents horizons autour d'un objectif commun que l'empreinte nette des activités de l'AMICE. Le choix de la police de caractères et d'une lumineuse nuance orange est destiné à véhiculer une image jeune et dynamique, reflet de l'important travail mené par l'AMICE au nom du secteur. » Et Avi d'ajouter qu'il a été impressionné par le degré d'implication du Président de l'AMICE tout au long du processus et par l'engagement des membres impliqués dans ce même processus.

Processus qui a impliqué un véritable travail de sélection fouillé et itératif. « Cette première étape vers la création d'une stratégie de communication pour l'AMICE nous a mis au défi mais a également été gratifiante », se souvient William Schouten de NFU Mutual (Royaume-Uni), président du groupe de travail de l'AMICE consacré à la communication. « Ghosh & Naylor ont fait mouche en impliquant, dès le début, un cercle de membres provenant de divers pays, en maintenant constamment le contact avec le Président et le Secrétariat et en soumettant enfin des propositions qui ont recueilli notre pleine approbation. » William a conscience du travail qu'il reste à accomplir au sein du groupe de travail communication et pourtant : « Grâce à l'aide de professionnels tels qu'Avi, nous sommes confiants de bientôt pouvoir déployer une stratégie complète de communication qui permettra à l'AMICE de transmettre ses messages clés à ses membres et au monde extérieur. Nous travaillons pour vous et avec vous, dans un esprit de professionnalisme et sans ménager nos efforts. Nous sommes les porte-parole du secteur mutualiste fort et uni. Nous sommes l'AMICE, défenseur de l'avantage mutuel. »

La prochaine étape du programme du groupe de travail communication est la parution de ce bulletin d'information, sur lequel nous attendons et comptons sur vos avis. Notre objectif est de publier quatre numéros par an. Par ailleurs, le chantier du nouveau site en ligne de l'AMICE a démarré et l'inauguration est programmée pour la fin de cette année. Entre-temps, le site temporaire www.insurance-mutuals.org continuera de servir d'outil de communication.

Congrès AMICE 2008

Du 16 au 18 juin de cette année, la ville de Helsinki a accueilli le premier congrès de l'AMICE. Près de 200 délégués issus de 17 pays ont prêté une oreille attentive aux exposés et aux tables rondes présentés par quelques 24 orateurs et organisés sous l'intitulé du congrès « La mutualité aujourd'hui : une solution naturelle pour une société en mutation ». La clé du succès de cette manifestation a résidé dans les généreux efforts et l'impeccable organisation de nos hôtes finlandais et membres de l'AMICE, à savoir Tapiola, Fennia, le groupe Local Insurance, Veritas Mutual et Ålands Ömsediga Försäkringsbolag.

Les participants ont eu l'occasion de remplir un formulaire d'évaluation à la fin du congrès. Les délégués ont été invités à donner leur avis sur la prestation individuelle des orateurs, sur l'organisation des sessions et le temps imparti à la discussion, sur les espaces de réunion ainsi que sur le programme culturel. Le taux de réponse de 36% a dépassé la norme, même si il eut été encore plus satisfaisant de recevoir quelques réponses supplémentaires.

« Un taux général de satisfaction culminant à 73% signifie certainement que nous avons visé dans le mille pour la plupart des choses, » estime, avec un sourire de soulagement, Gregor Pozniak, Secrétaire général de l'AMICE depuis le mois de mars 2008. « Forts d'un taux d'approbation d'environ 90%, nous avons manifestement trouvé le bon équilibre entre le temps réservé aux exposés et celui dédié à la discussion. Toutefois, il y a d'autres éléments qui sont clairement perfectibles en vue de notre prochain congrès – à titre d'exemple, la table ronde ne s'est pas avérée aussi populaire auprès des délégués que nous l'avions escompté, » a ajouté le Secrétaire général.

Le groupe de travail de l'AMICE consacré à la communication a reçu pour mission de tirer les enseignements de la manifestation de Helsinki afin de prêter main forte aux hôtes déjà désignés pour leurs préparatifs du Congrès de 2010, Lorsqu'il a lancé son invitation à l'issue du congrès de Helsinki, Luigi Lana, membre italien du Conseil d'administration de l'AMICE et PDG de Reale Mutua, a déclaré : « Gênes et ses alentours sont l'endroit rêvé pour la tenue du prochain Congrès de l'AMICE et nous nous réjouissons sincèrement d'accueillir cet important événement avec le concours des autres membres italiens de l'AMICE. Cependant, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup de pain sur la planche avant l'ouverture du prochain congrès. Les avis récoltés auprès des délégués à Helsinki, comme par exemple, le plébiscite, à 86%, d'un système de vote interactif, nous seront d'une aide précieuse dans la planification du Congrès de Gênes. »

L'ensemble des allocutions et exposés du congrès 2008 peut être consulté sur le site temporaire de l'AMICE: www.insurance-mutuals.org.

Solvabilité II

Parmi les 125 membres de l'AMICE, se trouvent des assureurs de toutes sortes (mutuelles et coopératives), de toutes tailles (dont certains sont parmi les plus grands acteurs européens, et d'autres sont très petits), de presque tous les secteurs d'activité (vie et non-vie, médecins, agriculteurs, enseignants, pêcheurs, etc.).

Par conséquent, les attentes de nos membres vis-à-vis de Solvabilité II ainsi que leur type spécifique et le niveau de crainte sur ce que peut apporter Solvabilité II diffèrent grandement. Bien évidemment, nous partageons un grand nombre des préoccupations majeures communes aux entreprises du secteur de l'assurance, quelles que soient leur origine, leur taille ou leur structure juridique. Nous coopérons étroitement sur ces questions avec nos collègues du Comité Européen des Assurances (CEA). Mais plusieurs questions de Solvabilité II ont particulièrement alerté les mutuelles.

La première est la proportionnalité. Comme vous le savez, la proportionnalité est l'un des grands « crédos » de Solvabilité II. La proportionnalité, telle que nous l'avions initialement comprise, était essentiellement un principe s'appliquant au profit des plus petits assureurs, en s'assurant qu'ils n'étaient pas surchargés par les lois, réglementations, ni – surtout – par la pratique de contrôle. C'est pour cette raison que nous continuons à apporter notre soutien plein et entier à la Commission dans son intention de maintenir un seuil pour l'application du régime de Solvabilité II. Nous savons que l'ancien seuil, établi il y a 20 ans, était fixé à 5 millions d'euros. Nous pensons qu'une réévaluation ne serait que justice, et par conséquent nous plaiderions en faveur d'une augmentation du seuil à 10 millions d'euros dès le départ, et d'une adaptation flexible ou d'une capacité de réévaluation dans l'avenir. Dans le même temps, les assureurs se trouvant en dessous du seuil se verraient proposer une adhésion volontaire au régime de Solvabilité II.

Cependant, dans le contexte de la consultation du CEIOPS sur la proportionnalité, nous avons également rappelé que le concept de proportionnalité ne devait pas être utilisé par les superviseurs et les législateurs nationaux pour demander aux assureurs plus gros d'aller au-delà des attentes ou des prescriptions de la Directive les concernant.

Vous avez probablement connaissance de la bataille politique acharnée qui se joue entre plusieurs Etats membres et leur secteur de l'assurance sur la question des « surplus funds ». Les assureurs mutuels ont limité les possibilités de lever des capitaux sans mettre en péril leur mutualité. Il est par conséquent essentiel que leur structure de capital spécifique ainsi que les sources de financement soient respectées et considérées comme équivalentes aux options à disposition des entreprises d'assurance capitalistiques. Dans ce contexte, la reconnaissance des rappels de cotisation et l'acceptation des « surplus funds » sont des sujets de lobbying essentiels pour l'AMICE.

Une étude publiée par l'AISAM (l'association qui a précédé l'AMICE) en 2007 a ainsi révélé que les approches actuarielles actuelles sont insuffisantes dès lors qu'il s'agit de traiter les risques d'assurance non-vie long terme. Nous avons fourni une contribution aux études d'impact QIS 3 et QIS4 sur cet aspect particulier et attendons le résultat avec intérêt. Parmi les adhérents de l'AMICE, nous avons des grands assureurs non-vie, notamment en France, qui sont confrontés à un problème spécifique de long terme tel que l'assurance responsabilité des constructeurs et architectes qui, dans certains cas, ne s'éteint pas avant 30 ans après la construction.

Enfin, l'AMICE se concentre sur les discussions relatives au régime des groupes mutuels. La mutualité n'est pas seulement un concept pour les assureurs petits et/ou régionaux, mais c'est également la forme juridique privilégiée pour les grands assureurs, et de nombreuses mutuelles se sont développées pour atteindre une dimension véritablement européenne. Mais la situation actuelle ainsi que la position de marché ne doivent pas, et ne peuvent pas, représenter un plafond pour les assureurs mutuels.

Solvabilité II stimule la coopération entre les assureurs et a pour but de lancer un concept moderne, dynamique et approprié de surveillance de groupe. Les assureurs mutuels veulent bénéficier de ce concept moderne. Ils veulent exploiter les possibilités que permet un traitement de groupe pour les groupes d'assurance. Ils veulent bénéficier des avantages de la diversification. Ils veulent pouvoir former un groupe transfrontalier. Dans ce contexte, ils veulent concentrer leurs contacts avec les contrôleurs dans la plus large mesure possible et souhaitent bénéficier des facilités d'un « support de groupe ». Tout comme leurs concurrents capitalistiques.

Le texte préliminaire de la Directive, tel que présenté par la Commission, ne permet que difficilement aux groupes mutuels de satisfaire la définition d'un groupe d'assurance, car cette définition est élaborée en ayant à l'esprit uniquement les structures d'entreprises de type mère & filiale. L'AMICE exerce un fort lobbying pour assouplir cette définition, afin que les groupes mutuels, qui sont conçus d'une manière non capitaliste, puissent bénéficier des mêmes avantages de groupe que les groupes à responsabilité limitée. Cela constitue donc pour nous pleinement une question d'équité concurrentielle.

La taskforce Solvabilité II de l'AMICE poursuit ses travaux et se réunira prochainement à Bruxelles le 26 septembre et à Paris le 21 octobre.

Conférence sur l'économie sociale

Conférence européenne sur l'économie sociale – « Construire l'Europe avec les acteurs de l'économie sociale » - les 21-22 novembre 2008 à Strasbourg

Le concept d'économie sociale provient du français et désigne généralement quatre types d'organisations : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

En collaboration avec le CEGES, son membre national français, le SEE (Social Economy Europe, www.socialeconomy.eu.org), dont l'AMICE est membre, propose une conférence européenne sur l'économie sociale – « Construire l'Europe avec les acteurs de l'économie sociale » – les 21-22 novembre 2008 à Strasbourg.

La conférence montrera qu'une vision commune du développement au profit de tous nécessite un cadre législatif et réglementaire adapté aux caractéristiques spécifiques de nos organisations.

L'après-midi du vendredi 21 novembre sera consacrée à trois ateliers traitant du développement économique et de la compétitivité pour le secteur de l'économie sociale, dont deux proposeront une présentation par les membres de l'AMICE : l'atelier n°1 s'interrogera sur l'opportunité des politiques européennes pour les entreprises de toutes tailles – des plus petites aux plus grandes ; l'atelier n°2 présentera le développement d'organisations de l'économie sociale ainsi que le cadre législatif européen existant et ses lacunes.

La journée se conclura par une présentation du Comité Economique et Social Européen sur son projet de recommandation sur la diversité des formes entrepreneuriales.

Le samedi 22 novembre sera consacré à la loi sur la concurrence, et abordera notamment les sociétés coopératives ainsi que la notion d'intérêt général lorsqu'elle est appliquée aux marchés publics, aux partenariats public- privé et aux aides d'Etat.

Parallèlement à la conférence, les partenaires du Réseau euro-méditerranéen de l'économie sociale (ESMED) tiendront leurs propres réunions.

Le secrétariat de l'AMICE sera représenté à la Conférence et en fera un compte rendu ultérieurement. Si vous souhaitez y participer, veuillez suivre le lien www.eco-soc2008.eu.

Séminaire sur la RSE

La Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) – Séminaire à Paris, les 23-24 octobre 2008

Les 23-24 octobre prochains, la taskforce sur la RSE de l'AMICE organise à Paris un séminaire sur la RSE dans le secteur des assurances mutuelles et coopératives : nous remercions la MACIF, membre de l'AMICE, qui accueille l'événement.

Le premier jour, les PDG de quelques sociétés membres de l'AMICE montreront les modalités et les raisons de l'intégration de la RSE dans la stratégie de leur société, ainsi que les avantages d'une telle politique. Le deuxième jour s'articule autour d'ateliers destinés à échanger des expériences sur :

- Comment intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise et convaincre la direction
- Comment mesurer la RSE
- Comment gérer la RSE au quotidien
- Déterminer le sujet des rapports et comment les rédiger

Grâce aux nombreuses études de cas provenant de Suède, de France, de Belgique, du Royaume-Uni et de Finlande, les participants trouveront leur inspiration dans le large ensemble de bonnes pratiques qu'ils pourront appliquer chez eux.
Pour obtenir le programme complet et vous inscrire, veuillez consulter www.insurance-mutuals.org/CSR2008/index.html.

→ Calendrier de l'AMICE

16 septembre	**Bruxelles**	**Taskforce Veille et Conseil** (droit des sociétés & gouvernance)
18 septembre	**Bruxelles**	**Taskforce Responsabilité Sociale des Entreprises (CSR)**
22 septembre	**Bruxelles**	**Groupe de travail Communications**
25 septembre	**Bruxelles**	**Taskforce Comptabilité / IFRS**
26 septembre	**Bruxelles**	**Taskforce Solvabilité II**
03 octobre	**Téléconférence**	**Taskforce Société Mutuelle Européenne (EMS)**
16 octobre	**Téléconférence**	**Taskforce Accidents du Travail (WCI)**
21 octobre	**Paris**	**Taskforce Solvabilité II**
23-24 octobre	**Paris**	**AMICE Séminaire RSE** (voir ci-dessus)
29 octobre	**Bruxelles**	**Comité Exécutif**
17 novembre	**Paris**	**Groupe de travail Membre-à-Membre**
24 novembre	**Bruxelles**	**AMICE Réception** (18h00, à confirmer)
25 novembre	**Bruxelles**	**Conseil**
10 décembre	**Zurich**	**Taskforce Solvabilité II**